

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Je ne crois pas que je devrais faire rapport à la Chambre sur l'influence relative de deux chefs de gouvernement sur une question comme celle-là. Mais j'aimerais dire à l'honorable représentant que nous avons eu une discussion très utile sur des questions présentant un intérêt commun. Nous devons mettre nos gouvernements respectifs au courant de nos discussions et, en temps opportun, la Chambre des communes sera sans doute saisie de la question dont nous avons discuté.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Le premier ministre a-t-il l'intention de rencontrer dans le particulier les neuf autres premiers ministres avant la conférence fédérale-provinciale?

Le très hon. M. Pearson: Je me suis déjà entretenu avec certains des premiers ministres provinciaux, dont le premier ministre de Terre-Neuve, au sujet des questions qui seront étudiées à la prochaine conférence et je serai heureux de m'entretenir avec tout autre premier ministre qui jugerait utile des discussions préliminaires.

M. Coates: J'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre des Finances. A-t-il l'intention de s'entretenir avec ses homologues des neuf autres provinces, notamment avec son homologue de la Colombie-Britannique?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je suis toujours enchanté de rencontrer en tout temps des représentants des provinces.

(Texte)

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire, pour éclaircir la réponse qu'il vient de donner, si le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre une formule qui permettrait aux provinces, par la suite, de négocier des ententes internationales dans leurs propres champs de «juridiction»?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Non, il n'est pas question ici d'une formule. Il s'agit, pour chaque gouvernement, de comprendre l'attitude de l'autre sur des questions d'intérêt commun, y compris, comme je l'ai dit, des ententes qui peuvent avoir été conclues entre des provinces et des autorités extérieures à la province sur des questions qui relèvent du gouvernement fédéral dans l'administration des affaires étrangères.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier

[M. Caouette.]

ministre si le journaliste du *Devoir* a raison d'écrire que le gouvernement canadien a soumis à l'approbation de la province de Québec un projet d'accord-type. En outre, le premier ministre reconnaît-il le droit à une province —voudrait-il réitérer son attitude à cet égard —de conclure des ententes tout comme si cette province était un État souverain?

Le très hon. M. Pearson: Il est tout à fait dans l'ordre, quand le gouvernement fédéral élabore une entente culturelle avec un autre pays, n'importe lequel, de consulter une province que l'entente en question pourrait intéresser de façon particulière et qui, dans le cadre même de l'entente générale, pourrait élaborer ses propres ententes culturelles et éducationnelles. Je ne vois rien à redire à des ententes de cette nature. Je crois même qu'il serait tout à fait déplacé de ne pas informer une province que des questions de cette nature relevant de l'exercice de la juridiction fédérale pourraient intéresser de façon évidente.

Le très hon. M. Diefenbaker: On me permettra de dire bien respectueusement que cela ne répond pas à la question. J'ai demandé au premier ministre si son gouvernement avait soumis pour approbation le projet d'une entente ou d'un accord général à conclure avec la France en vertu duquel la province de Québec aurait le droit de conclure avec ce pays des ententes ou des accords sur des questions d'ordre culturel, éducationnel ou économique, comme le relate le *Devoir*.

Le très hon. M. Pearson: Non, il n'a pas été question d'envoyer au gouvernement du Québec pour approbation un projet d'entente à conclure entre le Canada et un pays étranger.

Le très hon. M. Diefenbaker: Un projet d'entente ou un projet d'accord acceptable pour le gouvernement fédéral a-t-il été soumis?

Le très hon. M. Pearson: Le gouvernement du Québec a été tenu au courant de tous les pourparlers entre les gouvernements du Canada et de la France au sujet de cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vois comment vous avez éludé la question.

(Plus tard)

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a passé toute la fin de semaine à Montréal. Or, à ce moment-là, il a entendu l'exposé très clair de son collègue, l'honorable ministre de la Justice (M. Favreau), au sujet de la «conjugaison» dont il nous a entretenus pendant trois jours.